

Liberte Politique

/

L'attestation de déplacement n'était pas obligatoire...

Article rédigé par *Dalloz*, le 09 janvier 2021

Pendant le confinement, la sortie dérogatoire pouvait être justifiée par tout document, affirme le Conseil d'État. Autrement dit, l'attestation « officielle » n'avait donc aucun caractère obligatoire.

Les juges des référés du Conseil d'État l'avaient laissé entendre à plusieurs reprises. Mais c'est cette fois clairement et en formation collégiale que la Haute juridiction l'affirme : la fameuse attestation de déplacement dérogatoire, dont les Français ont dû se munir pour sortir de leur domicile lors des confinements du printemps et de l'automne, n'avait aucun caractère obligatoire. Tout document justifiant...

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

https://www.dalloz-actualite.fr/flash/l-attestation-de-deplacement-derogatoire-n-etait-pas-obligatoire#.X_hzFth

09/01/2021 07:00